

PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 18 mars 2021	
Nbre conseillers : 19	En exercice : 19
Présents : 14	Absents : 05
Votants : 15	Représentés : 01

Séance du : 25 mars 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Mr CIRIBINO Pierrick, Maire.

Étaient présents : CIRIBINO Pierrick, AGRANIER Mary-José, BRAGER Thierry, TRICOU Julien, BACH Olivier, BOURGOIN Françoise, RUIZ Renée, RICO Jean-Christophe, DURAND Anne, ANXIONNAT Elisabeth, AMBLARD Christophe, CLET Jérémy, CAUMON Simone, RICOME Géralde

Absents représentés : ABRY Christine (procuration à Renée RUIZ)

Absents : DESSERME Sabrina, PERON Quentin, CARRIERE Michel, BESSIERE Henri

Secrétaire de séance : Madame AGRANIER Mary-José.

Avant l'ouverture de la séance, Pierrick CIRIBINO demande le rajout de 2 sujets à l'ordre du jour de ce soir, qui ne peuvent pas attendre une prochaine réunion et qui doivent être traité rapidement :

- convention Hérault Energies chemin de montplaisir
 - AUDETEL : autorisation de passage chemin de montplaisir
- approbation à l'unanimité du rajout de ces 2 ordres du jour.

Pierrick CIRIBINO ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel nominal des membres. Il constate que les conditions de quorum sont remplies et il rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (25 février 2021) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Nomination du secrétaire de séance : AGRANIER Mary-José

L'assemblée peut valablement délibérer.

BUDGET CAMPING :**Compte administratif 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Ter. et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R.241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Vu la commission des affaires économiques élargie au conseil municipal du 18 mars 2021,

Mary-José AGRANIER, adjointe chargée du camping, présente le compte administratif du camping, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT car elle préside ce vote.

Après en avoir délibéré,

et le Maire étant absent, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le Compte Administratif camping 2020 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Réalisations	RAR	Réalisation	RAR
Recettes	71 828,22	0,00	25 874,44	0,00
Dépenses	73 466,31	0,00	24 111,95	0,00
Résultat de l'exercice	-1 638,09		1 762,49	
Résultat reporté N-1	10 396,47		70 700,97	
Part affectée à l'investissement				
Résultat de clôture	8 758,38		72 463,46	

Compte de gestion 2020

Vu de Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R.241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Vu la commission des affaires économiques élargie au conseil municipal du 18 mars 2021,

Mary-José AGRANIER, adjointe chargée du camping, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Ganges, et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du camping.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier, **après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier pour 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté interministériel du 9 novembre 1998,

Vu la commission des affaires économiques élargie au conseil municipal du 18 mars 2021,

Vu le compte administratif 2020 du budget du camping approuvé par délibération 25 mars 2021,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Considérant que l'excédent constaté au compte administratif en fonctionnement s'établit ainsi qu'il suit :

Excédent antérieur reporté 2019 :	10 396,47 €
Part affectée à l'investissement en 2020 :	
Résultat propre de l'exercice 2020 :	- 1 638,09 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2020 :	8 758,38 €

Le résultat de clôture correspond à un excédent de **8 758,38 €**.

La totalité de cette somme est affectée en section de fonctionnement du Budget Primitif du camping 2021 au compte **002, en recettes**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Considérant que l'excédent constaté à ce compte administratif en investissement s'établit ainsi qu'il suit :

Excédent antérieur reporté 2019 :	70 700,97 €
Résultat propre de l'exercice 2020 :	1 762,49 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2020 :	72 463,46 €

Le résultat de clôture correspond à un excédent de **72 463,46 €**

La totalité est reprise dans la section d'investissement du Budget Primitif 2020 au compte **001, en recettes**.

L'affectation des résultats du Compte Administratif 2020 du camping est adoptée à l'unanimité pour les deux sections.

BUDGET PRIMITIF 2021 CAMPING : (avec détail des travaux et projets)

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6/02/92 relative à l'organisation territoriale de la Rép., notamment ses articles 11 et 13

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la commission des finances élargie au conseil municipal du 18 mars 2021 ;

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant la date butoir ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Mary-José AGRANIER, adjointe chargée du camping, donne lecture du document envoyé par mail aux conseillers municipaux élus avant le conseil pour information et expose le Budget primitif du camping pour l'année 2021.

Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes :

Dépenses	80 158,38 €	Recettes	80 158,38 €
----------	-------------	----------	-------------

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes :

Dépenses	102 358,46 €	Recettes	102 358,46 €
----------	--------------	----------	--------------

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget primitif 2021 du camping et les dépenses qui y sont inscrites dans les 2 sections.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Compte administratif 2020

Vu le CGCT et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R.241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Vu la commission des finances élargie au conseil municipal du 18 mars 2021 ;

Le maire ayant quitté la séance, Thierry BRAGER, adjoint chargé des affaires économiques, présente le compte administratif de l'assainissement car il préside ce vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité le Compte administratif 2020 du service de l'assainissement.

	Section d'exploitation		Section d'investissement	
	Réalisations	RAR	Réalisation	RAR
Recettes	62 018,90	0,00	47 942,03	0,00
Dépenses	65 192,64	0,00	36 928,89	0,00
Résultat de l'exercice	-3 143,74		11 013,14	
Résultat reporté N-1	872,42		-67 526,83	
Part affectée à l'investissement				
Résultat de clôture	-2 271,32		-56 513,69	

Compte de gestion 2020

Vu de CGCT et notamment les articles L. 2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des Communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R.241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Vu la commission des affaires économiques élargie au conseil municipal du 18 mars 2021,

Pierrick CIRIBINO, Maire, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Ganges, et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de l'assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le Compte de Gestion du Trésorier de Ganges pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu la commission des affaires économiques élargie au conseil municipal du 18 mars 2021,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 de l'assainissement approuvé par délibération du conseil municipal du 25 mars 2021,

SECTION D'EXPLOITATION

Considérant que le déficit constaté à ce compte administratif en section d'exploitation s'établit ainsi qu'il suit :

Excédent antérieur reporté 2019 :	872,42 €
Part affectée à l'investissement 2020 :	/
Résultat propre de l'exercice 2020 :	-3 143,74 €
Résultat de clôture au 31 décembre 2020 :	-2 271,32 €

Le résultat de clôture correspond à un déficit de **2 271,32 €**.

La somme est reprise en totalité en section d'exploitation du Budget Primitif 2021 de l'assainissement au **002 en dépenses**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Considérant que le déficit constaté à ce compte administratif en section d'investissement s'établit ainsi qu'il suit :

déficit antérieur reporté 2019 :	-67 526,83 €
Résultat propre de l'exercice 2020 :	11 013,14 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2019 :	-56 513,69 €

Le résultat de clôture correspond à un déficit de **56 513,69 €**.

La somme est reprise en totalité dans la section d'investissement du Budget Primitif 2021 de l'assainissement au compte **001, en dépenses**.

L'affectation des résultats du Compte Administratif 2020 de l'assainissement est adoptée à l'unanimité pour les deux sections.

BUDGET PRIMITIF 2021 ASSAINISSEMENT :

(avec détail des travaux et projets)

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2

Vu la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la Rép., et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;

Vu la commission des finances élargie au conseil municipal du 18 mars 2021 ;

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif avant la date butoir ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Pierrick CIRIBINO donne lecture du document envoyé par mail aux élus et expose le Budget primitif de l'assainissement pour l'année 2021.

Section d'Exploitation

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes :

Dépenses 72 987,32 € Recettes 72 987,32 €

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes :

Dépenses 111 163,69 € Recettes 111 163,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les deux sections ainsi que les opérations d'investissement qui y sont inscrites.

CHARTE ASSOCIATIVE : (sujet ajourné)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Vu le vote du budget primitif 2021 de la commune voté le 25 février 2021,

Vu la commission des finances élargie au conseil municipal du 18 mars 2021,

Pierrick CIRIBINO donne la parole à Renée RUIZ, conseillère déléguée à la vie associative qui présente le tableau issu de la commission des finances élargie au conseil municipal du 18 mars 2021.

Ce tableau est présenté au vidéoprojecteur et détaillé association par association.

Pierrick CIRIBINO, précise que, *chaque conseiller ou conseillère ayant un lien avec une association : membres de bureau, adhérents, lien de parenté direct ou indirect..., ne pourra pas prendre part ni au débat de l'association concernée, ni au vote de la décision finale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les subventions suivantes :

Association	Montant	Vote				TOTAL
		Pour	Contre	Abst.	Ne prennent pas part au vote* : NOM	
Rallye math	85	15	/	/	/	15
Amicale chasseurs	600	15	/	/	/	15
Club bienvenu	1400	15	/	/	/	15
Ass. Jumelage	610	13	/	/	2 : CAUMON, BOURGOIN	15
Ass. Sauvegarde patrimoine	3500	14	/	/	1 : BOURGOIN	15
Comité des fêtes	5000 + 5000	13	/	/	2 : BOURGOIN, RICOME	15
Chœur régional Cévennes	300	14	/	/	1 : BOURGOIN	15
Musique & dance collection	200	14	/	/	1 : BOURGOIN	15
Goupil connexion	500	15	/	/	/	15
Chœur enchanté	300	15	/	/	/	15
Le bouldou	250	14	1 RICOME	/	/	15
Ass. école Cazilhac	250	13	1 RICOME	1 CAUMON	/	15
USBC Ganges	500	15	/	/	/	15
RCVH	1000	14	/	/	1 : TRICOU	15
Tennis club Ganges	300	15	/	/	/	15
Fino canello gangeolo	200	14	/	/	1 : ANXIONNAT	15
ASSE Basket	200	15	/	/	/	15
Partons du bon pied	300	15	/	/	/	15
Mammobile	2000	15	/	/	/	15
Etoile sportive Sumène	500	14	/	/	1 : CLET	15
Subventions diverses	5	15	/	/	/	15
TOTAL	23 000					

DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :

Agenda D'Accessibilité Programmée (AD'AP)

Pierrick CIRIBINO, explique qu'il convient de délibérer afin de compléter une demande de subvention visant à financer une partie des dépenses liées à l'AD'AP auprès des services de La Région Occitanie.

Le coût des travaux à réaliser, estimé par le bureau d'études QCS Services, s'élève à 15 900 € ht.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent à l'unanimité le projet tel que décrit et autorisent l'envoi du dossier de demande de subvention auprès de La Région dont le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- Région Occitanie	30 %	4 770,00 €
- Commune de Laroque	70 %	11 130,00 €
		Total : 15 900,00 €

Aménagement parking place de la liberté

Pierrick CIRIBINO explique qu'au cours de l'été 2020, les bords des rivières de l'Hérault et de la Vis ont été littéralement pris d'assaut quotidiennement par une population qui est venue, essentiellement, des quartiers sensibles de la métropole de Montpellier. Cette population, peu soucieuse de l'environnement et du vivre ensemble, s'est appropriée l'espace en excluant par des attitudes indécentes voire agressives les autres touristes ou habitants locaux souhaitant également profiter, en famille, des sites de baignade.

Le stationnement anarchique et dangereux, la mise en œuvre de barbecues improvisés et les dépôts de déchets ont largement complété une situation intolérable d'ordre public qu'aucune personne responsable ne souhaite revivre en 2021. Le tourisme, activité majeure de notre territoire, a été largement impacté et de nombreux estivants nous ont fait savoir que, compte tenu de ce contexte jugé insupportable, ils ne reviendraient plus.

Profondément attaché à la qualité touristique de nos arrière-pays, une réponse forte doit être apportée par les élus faute de quoi la situation pourrait devenir rapidement incontrôlable. Outre les mesures de police municipale qui doivent être prises par les communes, c'est une cohérence à l'échelle de l'intercommunalité que nous devons adopter pour être efficient.

Le Maire précise que la commune de Laroque, de par son intérêt touristique avec son patrimoine médiéval et ses bords de rivières a été fortement impactée par la problématique.

Des travaux de développement d'un parc de stationnement sur la place de la Liberté :

Il s'agit de profiter de l'espace offert par la place de la Liberté située à Laroque en proposant aux touristes un parc de stationnement sûr et régulé. Cette place permet d'accueillir un parc de stationnement de 85 places ce qui permettrait de réguler les nombreux stationnements anarchiques constatés sur la commune et dangereux pour la circulation routière. Il est à préciser que cette place bénéficie d'un système de vidéoprotection ce qui renforce la sûreté du lieu.

Le revêtement de cette place en béton bitumeux permet d'organiser un parc de stationnement confortable et cohérent au dynamisme touristique de la commune de Laroque.

Dans un premier temps, il convient de réaliser un marquage horizontal afin de matérialiser visuellement les emplacements de stationnement (Devis 1 357,50 € HT).

Dans un second temps, il est indispensable d'installer des éléments matériels de barrières à ouverture automatique afin de contrôler l'accès et le flux de ce parc de stationnement avec un panneau d'information à l'entrée indiquant au visiteur si le parc de stationnement dispose encore d'emplacements libres ou s'il est complet (Devis 8 328,80 € HT).

Enfin, dans un troisième et dernier temps et indépendamment des travaux précités dans les précédents paragraphes, la commune souhaite mettre en place une gestion parc de stationnement payant horaires (Devis 48 894 € HT).

La réflexion présentée aux services de l'Etat et de la Communauté de Communes a reçu un avis positif partagé comme étant une réponse cohérente et à la hauteur des enjeux et des objectifs recherchés.

Compte-tenu des frais inhérents à ces travaux indispensables à la gestion efficiente de l'afflux touristique de notre commune, Pierrick CIRIBINO demande l'accord au Conseil Municipal de solliciter une aide financière au titre des amendes-police afin de permettre de réaliser ce projet avant la saison estivale 2021 qui vraisemblablement sera très active sur notre arrière-pays cévenol.

Il présente le plan de financement comme suit :

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent à l'unanimité le projet tel que décrit et autorise l'envoi du dossier de demande de subvention au titre des amendes de police dont le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- Amendes de police	80 %	46 864,24 €
- Commune de Laroque	20 %	11 716,00 €
Total :		58 580,30 €

CONVENTIONS HERAULT ENERGIES :

RD 986 entrée sud (2020-0046-ON)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies. L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	75 010,00 €
Travaux d'éclairage public :	30 823,00 €
Travaux de télécommunication :	7 703,52 €

.....
Total de l'opération : **113 536,52 €**

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- financement maximum d'Hérault Energies :	44 465,30 €
- La TVA sur les travaux d'électricité récupérée directement par HE	16 282,00 €
- financement HE sur les travaux d'éclairage public :	13 040,50 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : **39 748,72 €**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Accepte le projet RD 986 - entrée sud de 113 536,52 € ttc.
- Accepte le plan de financement présenté par le Maire,
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Energies,
- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : novembre 2021
- Autorise le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- S'engage à inscrire au budget primitif de la collectivité, en dépense, chapitre 214131 opération 923 : la somme de 39 748,72€

Chemin de Montplaisir (2020-0134-ON)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante, le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies. L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	79 485,73 €
Travaux d'éclairage public :	20 917,83 €
Travaux de télécommunication :	31 342,81 €

.....
Total de l'opération : **131 746,37 €**

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- financement maximum d'Hérault Energies :	49 817,15 €
- La TVA sur les travaux d'électricité récupérée directement par HE	15 446,70 €
- financement HE sur les travaux d'éclairage public :	6 959,50 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : **59 523,02 €**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Accepte le projet chemin de montplaisir de 131 746,37 € ttc.
- Accepte le plan de financement présenté par le Maire,
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Energies,
- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : mi-juin 2021
- Autorise le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- S'engage à inscrire au budget primitif de la collectivité, en dépense, chapitre 214131 opération 923 : la somme de 59 523,02 €.

AUDELTEL : autorisation de passage chemin de montplaisir

Pierrick CIRIBINO, présente une demande d'autorisation de passage pour ouvrages de distribution d'électricité, éclairage public et télécommunications, envoyée par AUD.ET.EL à Narbonne (11).

Cette dernière concerne les travaux à venir prochainement au chemin de Montplaisir, et cette société, mandatée par Hérault Energies, a besoin de notre autorisation pour l'établissement d'une servitude de passage de divers réseaux en souterrain sur la parcelle cadastrée A N° 388.

Après en avoir délibéré, les membres présents autorisent à l'unanimité Pierrick CIRIBINO, Maire, à signer ladite convention ainsi que les documents relatifs à cette affaire.

D.I.A. :

21-748, 21-549, 21-1110, 21-1205, 21-1020, 21-1017 : non-préemption

QUESTIONS DIVERSES

Pierrick CIRIBINO informe les membres de l'assemblée de la mise en service du réseau 5G sur les antennes-relais existantes de la commune dans le cadre d'un accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie Bouygues Telecom et SFR qui a été conclu entre les deux entités. Les travaux devraient intervenir prochainement.

Pierrick CIRIBINO informe les membres de l'assemblée qu'un reliquat de subvention TDIL (Réserve Parlementaire) d'un montant de 575,90 € au profit de la commune sera annulé au titre de l'opération de sécurisation des blocs rocheux dont les travaux se sont achevés fin 2019. En effet, il explique le montant total des subventions publiques accordées pour ce chantier a dépassé le plafond réglementaire de 80 % nécessitant l'abandon de ce reliquat.

Pierrick CIRIBINO informe l'assemblée de la réintroduction des statues de la Vierge à l'enfant et de Saint Antoine le Grand suite à leurs restaurations, au sein de la Chapelle Castrale St Jean le vendredi 26 mars 2021 en présence des services de la DRAC.

Mary-José AGRANIER informe les membres présents du retour des questionnaires des jeunes diffusés dans le bulletin municipal de janvier 2021 : 28 réponses au total dont 11 filles et 17 garçons. Ce dernier fait ressortir le manque d'un lieu de rencontre, d'un espace jeune, d'un point d'information. La municipalité devra y penser et y réfléchir dans ses projets futurs.

Location des salles expo : Mary-José AGRANIER informe que les salles d'expo, au nombre de 4, sont toutes louées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h24.